

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

COMPTE RENDU

Le 6 juillet 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 26 juin 2020.

PRESENTS :

Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Caroline BOISSET, Erwann BERNET, Agnès DOLHEM, Philippe HANNOT, Baya MOUNKAR, Abderrahmane ZERROUKY, Ghislaine RIBALTA, Frédéric CARLUER, Lamia MEKKAOUI, Patrick MAROLE, Karine BACHELEY, Yannick GERNY, Dada MUSAFIRI, Georges DECORDE-CACO, Jérôme LANGLOIS, Salima REGAIA, Gérard THOUMINE, Sylvie DUMONT-PRIEUX, Tony PLEY, Sengded CHANTHAPANYA, Najat MASDAN, Sylvain GODIER, Nadège SIMON, Lou HIVER, Catherine JANICKI, Vincent LOUVET, Hélène FREREUX CHATELIER, Jean-Christophe GAUCHARD, Elise CASSETTO-GADRAT, Smaïl CHADLI, Jean-François ALY, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs de : Sylvie MOUTIERS à Erwann BERNET
Sylvie MICHEL à Ghislaine RIBALTA

SECRETARE DE SEANCE : Abderrahmane ZERROUKY

M. le Maire laisse la parole aux représentants du personnel qui ont souhaité s'exprimer dans le cadre de mouvements de personnels dans les écoles.

La séance est ouverte à 20h45.

Tenue de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2020 à huis clos

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, à l'unanimité :

- APPROUVE la tenue de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2020 à huis clos.

Budget principal - Compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE ce compte de gestion 2019 pour le budget principal.

Budget principal - Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE ce compte Administratif 2019 du budget principal.

M. Le Maire ne prend pas part au vote.

Budget principal - Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AFFECTE 1 654 847.96 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- REPORTE 693 133.87 € en fonctionnement.

Budget principal – Budget supplémentaire 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- VOTE le budget supplémentaire du budget principal 2020.

Budget opérations économiques – Compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Frédéric CARLUER, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE ce compte de gestion 2019 pour le budget annexe des Opérations économiques.

Budget opérations économiques – Compte administratif 2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Frédéric CARLUER, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2019 du Budget Opérations Economiques.

M. Le Maire ne prend pas part au vote.

Budget opérations économiques - Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Frédéric CARLUER, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AFFECTE 363 509.76 € à la section d'investissement,
- REPORTE 10 955.31 € en fonctionnement.

Budget opérations économiques - Budget supplémentaire 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Frédéric CARLUER, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le budget supplémentaire 2020 du budget des opérations économiques.

Budget vente d'énergie – Compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE ce compte de gestion 2019 pour le budget annexe vente d'énergie.

Budget vente d'énergie – Compte administratif 2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2019 du budget vente d'énergie.

M. Le Maire ne prend pas part au vote.

Budget vente d'énergie - Affectation du Résultat 2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- REPORTE 925.81 € en fonctionnement.

Budget vente d'énergie - Budget supplémentaire 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget Supplémentaire Vente d'énergie 2020.

Ville d'Hérouville-Saint-Clair – Requalification de l'avenue de la 3^{ième} DIB – attribution d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la mer

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la décision d'apporter un fonds de concours pour l'opération de réaménagement de l'avenue de la 3^{ième} DIB pour un montant de 84 000.00 € fixé à 32 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération, hors autres subventions,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la mer par la commune d'Hérouville Saint-Clair pour la réalisation de l'opération de réaménagement de l'avenue de la 3^{ième} DIB, ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au financement de cette opération.

Mesdames BOISSET, BACHELEY, REGAIA et Monsieur LANGLOIS quittent la séance.

Délégation de Maîtrise d'ouvrage - Travaux d'isolation thermique – Résidence Autonomie du Val

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE la convention de légitimation de maîtrise d'ouvrage ci-après annexée entre la Ville d'Hérouville Saint-Clair et son C.C.A.S.,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le CCAS de la Ville d'Hérouville Saint-Clair,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- ❑ DIT que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrits au budget de la ville d'Hérouville Saint-Clair.

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE l'adhésion de la ville d'Hérouville Saint-Clair au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, pour la fourniture et acheminement d'électricité et services associés,
- ❑ DECIDE d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- ❑ AUTORISE le SDEC ENERGIE en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville d'Hérouville Saint-Clair. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- ❑ S'ENGAGE à exécuter, avec la ou les entreprise (s) retenues (s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Ville d'Hérouville Saint-Clair est partie prenante,
- ❑ DECIDE de régler la participation financière prévue par l'acte constitutif
- ❑ AUTORISE M. le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.
- ❑ DONNE mandat au coordinateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Mesdames BOISSET, BACHELEY et Monsieur LANGLOIS entrent en séance.

Systeme de vid oprotection – extension

Le Conseil Municipal, entendu l'expos  de M. Laurent MATA, apr s en avoir d lib r , et   la majorit  :

- AUTORISE M. le Maire   solliciter les aides financi res pour r aliser un diagnostic local de s curit 
- AUTORISE M. le Maire   signer toutes les conventions de partenariat

Madame REGAIA entre en s ance.

Cr ation d'un poste de policier municipal de cat gorie C du cadre d'emplois des agents de police municipaux,   temps complet

Le Conseil Municipal, entendu l'expos  de M. Laurent MATA, apr s en avoir d lib r , et   l'unanimit  :

- DECIDE de cr er un poste de policier municipal de cat gorie C du cadre d'emplois des agents de police municipaux,   temps complet.

Direction  ducation – petite enfance – restauration

Mise en conformit  du tableau d'effectif

Transformation de :

- 2 postes de cat gorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques   temps non complet 90 % en 2 postes du m me grade et cadre d'emplois   temps complet.
- 2 postes de cat gorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques   temps non complet 80 % en 2 postes du grade et cadre d'emplois   temps complet
- 1 poste de cat gorie C d'agent territorial sp cialis  des  coles maternelles (ATSEM)   temps non complet 90 % en un poste   temps complet

Le Conseil Municipal, entendu l'expos  de M. Laurent MATA, apr s en avoir d lib r , et   l'unanimit  :

- TRANSFORME 2 postes de cat gorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques   temps non complet 90 % et 1 poste   temps non complet 80 % en 3 postes du m me grade et cadre d'emplois   temps complet,
- TRANSFORME 1 postes de cat gorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques   temps non complet 80 % en 1 poste du grade et cadre d'emplois   temps complet,
- TRANSFORME 1 poste de cat gorie C du cadre d'emplois des agents territoriaux sp cialis s des  coles maternelles (ATSEM)   temps non complet 90 % en 1 poste du m me grade et cadre d'emplois   temps complet.

Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ACCORDE une prime exceptionnelle pour les agents de la ville qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités et critères exposés ci-dessus.

Labellisation « cité éducative » signature de la convention cadre triennale

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer la convention triennale de la Cité éducative de la Ville d'Hérouville Saint-Clair et ses annexes.

Convention de partenariat avec la Banque alimentaire

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. Le Maire à signer la convention de partenariat jointe à la présente délibération avec l'association Banque alimentaire pour le don à titre gratuit des denrées alimentaires, des repas ou plats non servis excédentaires.

Soutien de la Ville aux projets de classes de découverte, sorties et animations pédagogiques : attribution de subventions aux coopératives scolaires

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ACCORDE des subventions aux coopératives scolaires pour soutenir les projets de classes de découverte, sorties ou animations pédagogiques.
Les montants des subventions accordées pour chacune des écoles sont déclinés dans le tableau ci-joint.

Subvention exceptionnelle pour Hérouville Futsal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Philippe HANNOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 20 000 € au club Hérouville Futsal.

Subvention exceptionnelle au SCH Football

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Philippe HANNOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 3 000 € au SCH Football.

Subvention exceptionnelle à Privel Hinkati

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Philippe HANNOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 3 000 € à Privel HINKATI.

Dénomination de la tribune Prestavoine au nom de Catherine DACH

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Philippe HANNOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à renommer la tribune Prestavoine « Tribune Catherine DACH. »

Tarification des activités jeunesse – Actualisation des tarifs pour l'année scolaire 2020-2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Abderrahmane ZERROUKY, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE les nouveaux tarifs pour les familles pour l'année scolaire 2020-2021, tels qu'exposés dans les tableaux annexés.

Contrat de Territoire – Signature - Avenant 4

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer les actes utiles, les avenants et la convention avec le Département du Calvados au titre du Contrat de Territoire et à solliciter les aides financières inhérentes aux opérations déposées au titre de la programmation.

Mandat / Assistance à Maitrise d'ouvrage pour la cession de l'Ilot La Varende / Quartier des Belles Portes

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE le Maire à signer l'offre, le mandat, les actes utiles et les avenants avec la SHEMA pour engager l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la cession de l'ilot La Varende – Quartier des Belles Portes.

Route d'Epron – Cession d'une parcelle de 98 m² à la SAS IMMOBILIERE DE NORMANDIE et acquisition d'une parcelle de 1 m² appartenant à la SAS IMMOBILIERE DE NORMANDIE – Déclassement d'une parcelle de 98 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DÉCIDE de déclasser une emprise de terrain de 98 m² du domaine public,
- ❑ DECIDE de la cession au profit de la SAS IMMOBILIERE DE NORMANDIE d'un terrain de 98 m² issu du domaine public routier. La cession se fera au prix de 1 470 € net vendeur. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la SAS IMMOBILIERE DE NORMANDIE,
- ❑ DECIDE de l'acquisition au profit de la ville d'une bande de terrain de 1 m² issue de la parcelle cadastrée en section BR numéro 183 appartenant à la SAS IMMOBILIERE DE NORMANDIE et constituant le pied d'un mât d'éclairage public. La cession se fera à titre gratuit. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la SAS IMMOBILIERE DE NORMANDIE,
- ❑ AUTORISE M. Laurent MATA, Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte authentique de vente, étant précisé qu'il faudra respecter toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la ville,
- ❑ DECIDE de confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude Maître Pauline PASCREAU, 24 rue Fred Scamaroni 14000 CAEN.

Subventions pour l'achat de vélos électriques

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Jérôme LANGLOIS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à verser les subventions présentées dans la tableau ci-joint.

Programmation politique de la ville 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Lamia MEKKAOUI, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ADOPTE la programmation 2020 ;
- ❑ ATTRIBUE une subvention au titre de la politique de la ville aux associations présentées dans le tableau ci-joint ;

Mme. MOUNKAR ne prend pas part au vote.

Conservatoire de musique – réactualisation des tarifs pour l'année 2020/2021, tarifs « Orchestre à l'école » et création de nouveaux tarifs

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Agnès DOLHEM, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ADOPTE l'actualisation des tarifs du Conservatoire de musique selon les modalités précisées et selon les tableaux joints,
- ❑ DÉCIDE d'intégrer à l'effectif du Conservatoire, à titre gratuit, les élèves du dispositif l'Orchestre à l'école,
- ❑ DECIDE de créer un nouveau tarif pour les ateliers ainsi qu'un nouveau tarif trimestriel pour les situations exceptionnelles.

Tarification d'occupation de la salle de réunion de l'Espace André-Malraux

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Baya MOUNKAR, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE la tarification proposée pour la salle d'activités conformément au mode d'occupation retenu :

Tarifs 2020	Structures accueillies dans l'Espace Malraux	Associations – Entreprises – Administrations hérouvillaises
Occupation d'une heure	gratuit	50 €
Occupation d'une demi-journée	gratuit	75 €
Occupation d'une journée	gratuit	125 €

Permanences Défenseur des Droits

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme. Sylvie DUMONT PRIEUX, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le principe de permanences de la Déléguée du Défenseur des Droits au Pôle de Cohésion Sociale,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer la convention fixant les modalités des permanences de la Déléguée du Défenseur des Droits au Pôle de Cohésion Sociale et l'ensemble des actes utiles.

Commission Communale des Impôts directs

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'adresser une liste de 32 contribuables au Directeur des Services Fiscaux

Désignation des représentants de la commune au sein de l'Association pour le Développement Musical d'Hérouville Saint Clair

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNE Mme Agnès DOLHEM, M. Abderrahmane ZERROUKY et Mme Caroline BOISSET pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour le Développement Musical d'Hérouville Saint-Clair.

Désignation des représentants de la commune au sein de l'association « Saison musicale » d'Hérouville Saint-Clair

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNE Mme Agnès DOLHEM et M. Georges DECORDE-CACO comme représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association « Saison Musicale » d'Hérouville Saint-Clair.

Désignation des représentants de la commune au sein de l'Association Animation Quartier Jeunes

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNE M. Erwann BERNET et M. Abderrahmane ZERROUKY pour représenter la commune au sein de l'Association Animation Quartier Jeunes.

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association eNefa

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNE M. Erwann BERNET pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'association eNefa.

Désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association DEFI

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNE Mme Salima REGAIA pour représenter la Ville au sein de l'Association DEFI.

Désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association Unir la Ville

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNE Mme Salima REGAIA pour représenter la Ville au sein de l'Association Unir la Ville.

Désignation d'un représentant de la Commune au sein de l'Association « Association Hérouvillaise pour l'Accueil des Jeunes Travailleurs »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNE Mme Sylvie MOUTIERS pour représenter la Ville au sein de l'Association « Association Hérouvillaise pour l'Accueil des Jeunes Travailleurs »

Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Association « Les Ateliers de Renouveau Urbain »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNE Mme Sylvie MOUTIERS, Mme Lamia MEKKAOUI, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Patrick MAROLE et M. Jean Christophe GAUCHARD pour représenter la Ville au sein de l'Association « Les Ateliers de Renouveau Urbain »

Désignation des représentants de la commune au sein de la Structure Associative d'Aide aux Associations (S3A)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à la majorité :

- DESIGNE Mme Lamia MEKKAOUI, Mme Baya MOUNKAR, Mme Ghislaine RIBALTA pour représenter la Ville au sein de la Structure Associative d'Aide aux Associations

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association La Voix des Femmes

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNE M. Erwann BERNET pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de l'association La Voix des femmes.

Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Information créée auprès du site du Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de la participation directe de la commune à la commission locale d'information,
- DESIGNE M. Laurent MATA en tant que membre titulaire et Mme Dada MUSAFIRI en tant que membre suppléant pour représenter la Ville d'Hérouville Saint-Clair au sein de la commission locale d'information.

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association CRAC

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNE M. Erwann BERNET et Mme Ghislaine RIBALTA en tant que représentants de la Ville au sein de l'Association CRAC.

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association SCH Foot

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNE M. Tony PLEY et M. Frédéric CARLUER en tant que représentants de la Ville au sein de l'Association du SCH Foot.

Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Espace Loisirs Sportifs d'Hérouville Saint-Clair (ELSH)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DESIGNE M. Philippe HANNOT, M. Abderrahmane ZERROUKY, M. Tony PLEY, M. Gérard THOUMINE et M. Vincent LOUVET pour représenter la Ville au sein de l'Espace Loisirs Sportifs d'Hérouville Saint-Clair (ELSH)

Désignation des représentants de la ville au sein du Conseil d'Administration de l'association « Amitié Hérouville-Ahfir »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à la majorité :

- ❑ DESIGNE Mme Agnès DOLHEM, Mme Baya MOUNKAR, Mme Najat MASDAN, M. Cyrille BONNE pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association « Amitié Hérouville Ahfir »

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association Amitié Solidarité Tikhvine

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DESIGNE Mme Agnès DOLHEM pour représenter la Ville au sein de l'Association Amitié Solidarité Tikhvine

Désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association Amitié Hérouville Garbsen

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ Mme Agnès DOLHEM pour représenter la Ville au sein de l'Association Amitié Hérouville Garbsen

Désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association MJC

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DESIGNE M. Philippe HANNOT pour représenter la Ville au sein de l'Association MJC.

Désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association des Paralysés de France

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNER M. Yannick GERNY pour représenter la Ville au sein de l'Association les Paralysés de France.

Désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association de gestion du RIA le Petit Vertige

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNER M. Gérard THOUMINE pour représenter la Ville au sein de l'Association de gestion du RIA le Petit Vertige.

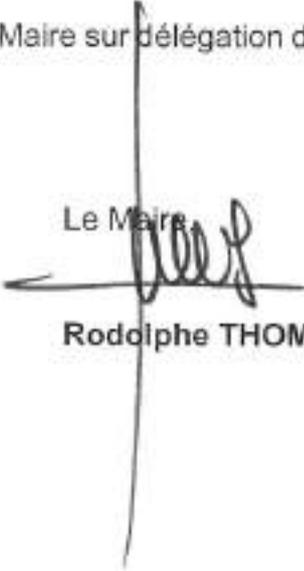
Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal, selon la liste jointe

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,


Rodolphe THOMAS